

**COMMUNIQUE DE PRESSE SOUS EMBARGO: 24 Novembre, 10:00 Vienne  
(HEC)**

**La traite des enfants est en hausse, selon le dernier rapport de l'ONU DC**

Plus de 2 milliards de personnes ne sont pas suffisamment protégés contre traite des personnes par leur législation nationale, selon un rapport; suscitant des inquiétudes concernant les faibles taux de condamnation

Vienne, le 24 Novembre 2014 -(l'ONU DC) - Le Rapport mondial sur la traite des personnes 2014, publié aujourd'hui à Vienne par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (l'ONU DC), montre qu'une victime sur trois de la traite des personnes est un enfant – une augmentation de 5 pour cent par rapport à la période 2007-2010. Les filles représentent 2 sur 3 de tous les enfants victimes, et représentent avec les femmes 70 pour cent des victimes de la traite dans le monde entier.

« Malheureusement, le rapport montre qu'il n'y a aucune place dans le monde où les enfants, les femmes et les hommes sont à l'abri de traite des personnes », a déclaré le Directeur exécutif de l'ONU DC, Yury Fedotov, « les données officielles communiquées à l'ONU DC par les autorités nationales ne représentent que ce qui a été détecté. Il est très clair que l'ampleur de l'esclavage moderne est bien pire ».

Aucun pays n'est à l'abri - il y a au moins 152 pays d'origine et 124 pays de destination touchés par la traite des personnes, et plus de 510 flux de traite traversant le monde. La traite survient principalement à l'intérieur des frontières nationales ou la même région, pendant que le trafic transcontinental touche principalement les pays riches.

Dans certaines régions - comme l'Afrique et le Moyen-Orient - la traite des enfants est un problème majeur, où les enfants constituent 62 pour cent des victimes.

La traite des personnes aux fins de travail forcé - y compris dans les secteurs de la fabrication et de la construction, le travail domestique et la production de textile - a également augmenté de façon constante au cours des cinq dernières années. Environ 35 pour cent des victimes de la traite aux fins de travail forcé détectées sont des femmes.

Il y a, cependant, des variations régionales: les victimes en Europe et en Asie centrale sont le plus souvent victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle, tandis que dans l'Asie orientale et le Pacifique le marché est dominé par le travail forcé. Dans les Amériques, les deux types sont détectés à parts presque égales.

La plupart des flux de trafic sont interrégionales, et plus de 6 victimes sur 10 ont été victimes de la traite à travers au moins une frontière nationale. La grande majorité des trafiquants condamnés - 72 pour cent - sont des hommes et des citoyens du pays dans lequel ils opèrent.

Le rapport souligne que l'impunité demeure un problème grave: 40 pour cent des pays n'ont enregistré que peu ou nul convictions, il n'a eu aucune augmentation perceptible dans la réponse globale de la justice pénale à ce crime, laissant une importante partie de la population vulnérable aux délinquants.

Selon M. Fedotov, « Même si la plupart des pays criminalisent le trafic, beaucoup de gens vivent dans des pays où les lois ne sont pas en conformité avec les normes internationales qui leur permettraient une protection complète, comme le Protocole sur la traite des personnes.»

« Ceci doit changer, », ajoute M. Fedotov. « Chaque pays doit adopter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le protocole et s'engager à la pleine mise en œuvre de leurs dispositions. »

***Pour plus d'informations, s' il vous plaît contactez:***

Mme. Preeta Bannerjee, Chargée d'Information Publique

Tel: +43-1-26060-5764

Email: preeta.bannerjee{at}unodc.org